

SYRIA CHARITY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

30, rue Georgette BOULESTREAU
49000 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

SYRIA CHARITY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
30, rue Georgette BOULESTREAU
49000 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SYRIA CHARITY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

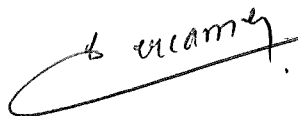
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 09 septembre 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY

30 rue Georgette Boulestreau

49000 ANGERS

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	60 624	4 186	56 438	6,97		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	65 197		65 197	8,05		
Constructions	260 789	1 050	259 738	32,08		
Installations techniques, matériel & outillage industriels	5 271	1 376	3 895	0,48		
Autres immobilisations corporelles	9 296	7 240	2 056	0,25	3 268	0,59
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	401 177	13 853	387 324	47,84	3 268	0,59
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	83 231		83 231	10,28	82 534	14,89
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	339 056		339 056	41,88	468 366	84,52
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	422 287		422 287	52,16	550 900	99,41
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	823 465	13 853	809 611	100,00	554 168	100,00

LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	534 860	66,06	503 454	90,85
Résultat de l'exercice	223 264	27,58	31 406	5,67
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	758 123	93,64	534 860	96,52
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	47 458	5,86	19 308	3,48
Autres	4 030	0,50		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	51 488	6,36	19 308	3,48
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	809 611	100,00	554 168	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	18 594		18 594	100,00			18 594	NS
Montants nets produits d'expl.	18 594		18 594	100,00			18 594	NS
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			203 133	N/S	656 930	29,75	-453 797	-69,07
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			2 275 078	N/S	1 551 289	70,25	723 789	46,66
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 478 211	N/S	2 208 219	100,00	269 992	12,23
Total des produits d'exploitation (I)			2 496 805	N/S	2 208 219	100,00	288 586	13,07
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			697	3,75	870	0,04	-173	-19,88
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			697	3,75	870	0,04	-173	-19,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 497 502	N/S	2 209 088	100,04	288 414	13,06
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			2 497 502	N/S	2 209 088	100,04	288 414	13,06
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 250	44,37	115 500	5,23	-107 250	-92,85
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			144 289	778,00	58 976	2,67	85 313	144,66
Services extérieurs			14 129	75,99	32 645	1,48	-18 516	-56,71
Autres services extérieurs			2 073 722	N/S	1 962 261	88,86	111 461	5,68
Impôts, taxes et versements assimilés			228	1,23			228	N/S
Salaires et traitements			20 496	110,23	4 921	0,22	15 575	316,50
Charges sociales			2 432	13,08			2 432	N/S
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
COMPTE DE RESULTAT

page 5

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 475	56,34	3 378	0,15	7 097	210,09
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	2	0,01			2	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	2 274 023	N/S	2 177 682	98,62	96 341	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées			1	0,00	-1	-100,00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)			1	0,00	-1	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	215	1,16			215	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	215	1,16			215	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 274 238	N/S	2 177 682	98,62	96 556	4,43
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	223 264	N/S	31 406	1,42	191 858	610,90
TOTAL GENERAL	2 497 502	N/S	2 209 088	100,04	288 414	13,06

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY

30 rue Georgette Boulestreau

49000 ANGERS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 809 611,27 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 223 263,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le trésorier.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement ANC n° 2015-6 du 23/11/2015 relatif au plan comptable général.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Constructions	de 10 à 30 ans
Matériel et outillage industriels	de 01 à 03 ans
Matériel de bureau et informatique	de 01 à 03 ans
Mobiliers	de 01 à 03 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		60 624,00		60 624,00
Immobilisations corporelles	6 645,87	333 907,36		340 553,23
Immobilisations financières				
TOTAL	6 645,87	394 531,36		401 177,23

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement		4 186,43		4 186,43
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres		1 050,40		1 050,40
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt		1 376,31		1 376,31
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	3 377,82	3 862,33		7 240,15
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	3 377,82	10 475,47		13 853,29

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	47 457,68	47 457,68		
Dettes fiscales & sociales	4 030,17	4 030,17		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	51 487,85	51 487,85		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	22 265,68
Dettes fiscales & sociales	228,00
Autres dettes	
TOTAL	22 493,68

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

*Principes de comptabilisation des subventions :

- => Les subventions sont comptabilisées à la date de réception des fonds ;
- => Les subventions reçues sont consommées au cours de l'exercice comptable ;
- => Les projets ne sont pas entamés avant la réception des fonds.

*Engagements reçus :

=>NATIONS UNIES : 300 K\$

Création d'unité mobile autour de l'hôpital à Izaz à Alep au nord de la Syrie.

=>Conseil Régional d'IDF : 15 K€

Fonds d'urgence pour l'accompagnement des refugies : accompagnement et insertion sociale, installation de 24 sanitaires dans des camps de refugies en Syrie et acquisition de 4 ambulances.

6 - Autres informations

6.1 - Rémunération des cadres dirigeants

Le président de l'association a signé un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois à compter du 11 septembre 2015 pour un poste de Coordinateur international humanitaire avec une rémunération au SMIC.

Le salaire brut cumulé versé au Président pour la période du 11/09/2015 au 31/12/2015 est de 5 292.04 €

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	1	
TOTAL	2	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 808 euros.

ANNEXE DU COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'association établit un Compte d'Emploi annuel des Ressources en application de la loi du 7 Août 1991, de l'arrêté du 30 juillet 1993 et du règlement CRC n°2008-12.

I. Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. DÉFINITION DES MISSIONS SOCIALES:

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- Aide médicale pour soigner les réfugiés syriens ;
- Opération de distribution de colis alimentaires et des linges sur tout le territoire syrien ;
- Dons pour des Orphelins syriens suite aux bombardements ;
- Envoi des ambulances dans les principales villes syriennes : Damas, Alep, Idlib, Homs, Hama, Deraa ;
- Distribution de lait maternisé vers les zones les plus sinistrées à des nourrissons et des enfants en bas âge ;
- frais liés au projet de construction d'une maternité avec des services de gynécologie et pédiatrie ;
- frais liés au projet de création d'un hôpital mère-enfant près de la frontière turque ;

Les axes précités sont mis en œuvre à l'étranger (emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales Réalisées à l'étranger du compte d'emploi et des ressources)

b. DÉFINITION DES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS:

Ils sont portés en frais de recherche de fonds les actions se rapportant aux axes suivants :

- Frais d'organisation des dîners de gala ;
- Abonnement web : Google ads et Facebook ;
- Frais des catalogues et imprimés.

a. DÉFINITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT:

Il s'agit de toutes les dépenses hormis les dépenses liées aux missions sociales et les frais de recherche de fonds.

II. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N:

Après avoir consommé les subventions et les autres fonds privés, les missions sociales ont été réalisées à l'aide des dons collectés.

Les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charges par les ressources collectées auprès du public.

